

Auteur, titre et références du texte :

A. ANGOT, *Les croisés de Mayenne en 1158, étude critique*, Laval, Goupil, 1896, 16 p.

Mis en ligne par :

Archives départementales de la Mayenne
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France
archives@cg53.fr

Date de première mise en ligne : 13 mai 2007.

Référence : FR-AD53-BN-0082

Texte relu par : Valérie Duroy

d'après un exemplaire conservé aux Archives départementales de la Mayenne
(cote : Mf 969).

D'autres textes sont disponibles

sur le site des Archives de la Mayenne :
<http://www.lamayenne.fr/?SectionId=418>

LES CROISÉS DE MAYENNE EN 1158

ÉTUDE CRITIQUE

Par l'Abbé A. ANGOT

En 1683, Gilles Ménage publia dans son *Histoire de Sablé*¹ un document fort curieux et qui eut depuis lors un grand succès auprès des savants et de nos annalistes locaux surtout. Je veux parler du récit de la cérémonie qui aurait eu lieu le 10 avril 1158 (v.s.), dans l'église de Notre-Dame de Mayenne, à l'occasion du départ pour la Terre-Sainte d'une troupe de croisés que Geofroy, fils de Juhel II, de Mayenne, conduisait à sa suite. La narration est fort détaillée, rien n'y est oublié de ce qui peut intéresser le lecteur. Le premier enrôlement des croisés au concile de Clermont, sous la présidence du pape Urbain II, n'est pas plus minutieusement raconté. L'évêque du Mans, Guillaume de Passavant, vint lui-même bénir les chevaliers, donna à chacun la croix, prononça sur eux la formule consacrée : Tous vos péchés vous sont remis, si vous faites ce que vous promettez. Le vœu que venaient d'émettre les braves Mayennais était de combattre, pendant trois ans, pour la défense de la foi et pour la délivrance des chrétiens qui gémissaient sous le joug des infidèles. De son côté, le baron de Mayenne prit solennellement sous sa protection les familles et tous les biens des pèlerins. Il se trouva là, comme témoin, un moine bénédictin du prieuré de N.-D. de la Futaye, qui, cinq ans plus tard, le 20 juin 1163, consigna dans une seule notice le récit de la cérémonie du départ, le nom des cent neuf croisés et la mention sommaire du retour de trente-cinq seulement d'entre eux. Tous les autres étaient morts, dit-il, pour la foi, au mont Sina, *in Sina*, ou, suivant une lecture plus vraisemblable, en Syrie, *in Siria*.

L'autorité de Ménage, l'intérêt d'un pareil événement pour l'histoire et pour les généalogies des familles si honorablement citées, ont fait entrer ce document dans les travaux historiques les plus sérieux. Naturellement, les auteurs locaux ont été les

¹ Ce volume, d'un haut prix en librairie, est non-seulement informe, mais les textes, d'ailleurs précieux, qui s'y trouvent fourmillent de fautes. L'auteur, malgré l'opinion qu'il avait de cet ouvrage, a de meilleurs titres à la célébrité.

premiers à l'utiliser, depuis Guyard de la Fosse, dans son *Histoire de Mayenne*² écrite quelques années après la publication du volume de Gilles Ménage, jusqu'au chanoine Le Paige, auteur du *Dictionnaire du Maine*³, à Cauvin, dans sa *Géographie Ancienne du Diocèse*⁴, et jusqu'à Dom Piolin dans son *Histoire de l'Église du Mans*⁵. Je ne parle que des plus notables. Les grandes collections de l'Histoire de France : *Rerum Gallicarum et Francicarum Scriptores*⁶, *l'Histoire littéraire de France*⁷, *l'Histoire des Croisades*⁸, de Michaud, et enfin le XIV^e volume du *Gallia Christiana*⁹, ajouté par M. Hauréau à l'ouvrage du P. de Sainte-Marthe et si précieux pour notre province ecclésiastique de Tours, ont accepté le fait raconté par le moine de la Futaye et lui ont fait l'honneur d'une insertion intégrale ou d'une mention sommaire.

Quand, au cours de mes recherches sur l'histoire du Bas-Maine, je me suis trouvé en face de cette question, j'ai éprouvé d'abord quelque surprise de voir qu'un événement dont le retentissement devait avoir été considérable, dont d'ailleurs la narration avait été soigneusement élaborée par un contemporain, ait attendu plus de cinq siècles avant d'être mentionné ou découvert par un historien. J'ai donc cru devoir remonter à la source historique. La tâche n'était pas difficile, Ménage ayant pris soin de nous dire : « Cette notice m'a été communiquée par M. de Goué, conseiller au Grand-Conseil, homme d'un mérite égal à sa naissance¹⁰. La suite de l'enquête était également facile. Le chartrier de Goué, en effet, au moment où le château était vendu, il y a une trentaine d'années, fut remis par le vendeur, à cause de sa valeur historique, à M. l'abbé Pointeau, l'un des plus érudits de nos collègues et le premier de nos généalogistes Mayennais. Grâce à l'amitié de cet excellent confrère, j'ai pu étudier à fond ce dépôt, qui est en effet l'un des plus importants de l'ancien duché de Mayenne. J'ai recueilli de cet inventaire, fait très soigneusement, la preuve que messire Jean de Goué était, sous le rapport historique, un faussaire avéré.

Le chartrier contient sur la famille de Goué des documents authentiques, remontant au commencement du XIV^e siècle et qui établissent sur les bases les plus solides, depuis cette époque, les titres de noblesse de cette maison. Mais le conseiller au Grand-Conseil, on se demande pourquoi, ne se contenta pas de cette antiquité déjà si vénérable et d'une série si longue d'ancêtres. A côté de ces textes sincères, originaux, on trouve au chartrier une grande quantité de pièces en copies vidimées qui feraient remonter les sires de Goué au X^e siècle. Ce sont des contrats de mariage, des extraits prétendus de chartiers d'abbayes, qui attesteraient la haute antiquité de la famille, mais qui manquent de vraisemblance et dont aucun autre document contemporain ne fait mention : En 914, Arnulph de Goué donne le terrain nécessaire pour faire rebâtir l'église de Fougerolles,

² *Histoire des seigneurs de Mayenne et de ce qui s'est passé de plus considérable en cette ville*, par J.-B. Guyard de la Fosse, prêtre. — Cet ouvrage, resté manuscrit depuis les premières années du XVIII^e siècle, n'a été publié qu'en 1850 dans l'*Annuaire de la Sarthe* et en tirage à part ; in-18 de XVIII, 190 et XLIV pages. La croisade de Mayenne se trouve relatée aux pages 28-32.

³ Tome II, p. 298-301.

⁴ *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, par Thomas Cauvin, de Caen, ancien Oratorien, directeur général de l'Institut des provinces de France et membre de plusieurs sociétés savantes. Paris, 1845. — Voir aux *Instrumenta*, p. LXXXII.

⁵ Tome IV, p. 113-118.

⁶ T. XII, p. 556. — Ce volume est dû à Dom Clément et à Dom Brial, continuateurs de Dom Bouquet.

⁷ 2, XII, p. 365. — Ce volume, comme les suivants, est l'ouvrage d'une commission spéciale de l'Institut composée de MM. Brial, de Pastoret, Ginguené, Amaury Duval, Petit-Radel et Daunou. Les douze premiers tomes sont dus à DD. Rivet, Taillandier, Clémencet et Clément.

⁸ Tome II, p. 173.

⁹ *Gallia Christiana, XIV, Provincia Turonensis*, p. 385.

¹⁰ *Histoire de Sablé*, p. 181. — Jean-Baptiste de Goué, fils de Jean de Goué et de Françoise de la Hautonnière, né vers 1641, étudiant à l'Université d'Orléans, 1671 ; conseiller au Grand-Conseil au moins depuis 1676 puisqu'il reçut 450 livres pour ses honoraires du mois de janvier au mois de septembre de cette année. Les deux enfants qu'il eut de Françoise Martineau moururent jeunes.

abattue et ruinée par les Normands depuis quinze ans ; — Osmond et ses fils relèvent de ses ruines la chapelle de N.-D. du Pont-Aubrée en 980 ; — Geoffroy de Goué et Hamon de Landivy commettent un meurtre dans l'église de Landivy qui, pour ce fait, fut réconciliée en 1051 par l'évêque du Mans en personne ; Guillaume de Goué commande à la bataille d'Hastings (1066). Tout cela ne nous est révélé, encore une fois, que par des *vidimus* du XVII^e siècle, dont les originaux n'ont jamais été vus par personne.

Les alliances que Jean-Baptiste de Goué donne à ses ancêtres, pour établir ces degrés lointains, sont visiblement fausses comme celle qui lui créerait un lien de parenté avec l'un des barons de Laval, en l'an 1010. Le titre fabriqué pour prouver cette alliance a même été l'occasion d'une grave erreur pour les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, puisqu'il les a décidés à placer en tête de la liste chronologique des seigneurs de Laval, un Geofroy-Guy de Laval qui n'a pas d'autre preuve de son existence¹¹. Un autre procédé qu'employa le correspondant de Ménage, pour s'assurer une antique noblesse, consiste à s'approprier les noms qui présentaient avec le sien une similitude plus ou moins grande. On rencontre souvent dans les chartres anciennes de l'abbaye de Savigny, une famille de Poë qui habitait le pays de Fougerolles, c'est-à-dire la paroisse même où s'élevait le château de Goué ; le conseiller au Grand-Conseil n'hésite pas à se les approprier, comme il voulut faire même des seigneurs du Perche-Gouet. Enfin, pour résumer cette démonstration, il est certain d'après les connaisseurs les plus autorisés qui ont étudié le chartrier de Goué, que le nom de cette famille n'existe dans aucun acte authentique antérieur au XIV^e siècle ; ce qui n'empêche pas M. de Goué de se créer de toutes pièces une généalogie où ne manque aucun degré, où de nombreux enfants sont désignés par leurs noms, leurs alliances, leurs services¹².

Après cette constatation de flagrantes supercheries, la surprise que j'avais éprouvée de l'apparition subite d'un document historique si longtemps ignoré, se changea en un doute sérieux sur sa véracité et j'eus le plus grand désir de rencontrer dans le chartrier de Goué quelques traces de la notice communiquée à l'historien de Sablé.

Ce souhait a été exaucé dans une large mesure.

Le détenteur des archives de Goué, M. l'abbé Pointeau, eut la bonne fortune d'y découvrir non pas un seul mais trois exemplaires de la fameuse notice. Je dois ici exprimer toutefois un regret, c'est que ces copies, dont M. l'abbé Pointeau avait voulu assurer la conservation en les confiant à un dépôt public, se soient trouvées momentanément égarées.

Mais, en attendant qu'elles se retrouvent, nous avons, grâce aux travaux, aux notes et au témoignage de M. l'abbé Pointeau, les données suffisantes pour nous prononcer sur leur valeur. Notre savant collègue n'avait pas manqué, en effet, de comprendre de suite l'intérêt qu'il y avait pour le public savant à posséder une édition des textes ainsi retrouvés, collationnés avec celui qu'avait inséré Ménage dans son *Histoire de Sablé*. Il a su faire de cette publication un travail fort utile pour l'histoire des familles du Bas-Maine, qu'il connaît si bien, et, quoiqu'il ait traité avec trop de respect un document apocryphe, sa brochure est fort utile à consulter et précieuse pour les travailleurs¹³.

C'est lui d'ailleurs qui, en l'absence des pancartes introuvables pour l'heure présente¹⁴, nous donne dans la description scrupuleuse qu'il en fait le moyen de compléter la démonstration de leur fausseté. Il commence par établir que Ménage n'a donné qu'un texte fautif, et qu'un collationnement soigneux avec les manuscrits de Goué y fait

¹¹ M. Bertrand de Broussillon, dans son savant ouvrage sur la *Maison de Laval*, dont le premier volume vient de paraître, a fait ressortir l'in vraisemblance et la fausseté de cette pièce, p. 10 et 20.

¹² Voir la généalogie publiée par le chanoine Le Paige dans son *Dictionnaire du Maine*, I, 345-348. Il existe beaucoup de copies manuscrites qui présentent de nombreuses variantes.

¹³ *Les Croisés de Mayenne en 1158, étude sur la liste donnée par Jean de la Fustaye*, suivie de documents inédits, par l'abbé Charles Pointeau, 1878, dans la *Revue du Maine*, et tirage à part, 1879.

¹⁴ M. l'Archiviste actuel a mis à les rechercher les soins les plus empressés dont je lui suis fort reconnaissant.

ressortir « des omissions et des erreurs de détail ». Suivons-le ensuite dans la description des trois pancartes.

La première porte au dos l'annotation suivante : *Catalogue des seigneurs qui ont été avec Godefroy de Bouillon, et le crois faux, ainsi inutile*. Godefroy de Bouillon est probablement ici un *lapsus calami* au lieu de Geoffroy de Mayenne. Mais de qui est cette note ? Jean de Goué n'eut que deux enfants, qui moururent en bas âge, et son héritier fut M. de Baugy, gendre de M. Jean Caille du Fourny, collaborateur du P. Anselme et de ses continuateurs. C'est lui qui compulsa, en 1707, le chartrier de Goué pour en utiliser les titres anciens, et c'est lui qui juge ainsi le document qu'il avait eu le loisir d'examiner. Ce qui lui fit porter ce jugement, indépendamment de l'étude du texte, ce fut peut-être les indications données au scribe par celui qui l'employait : *Faut manger ceci avec de la poua*, lit-on en regard de deux noms de croisés dont il ne reste plus que les prénoms : Ludo (*vicus*), Henricus. Plus loin les prénoms Andreas, Asselinus, Rol..., Gaud..., qui précédaient les noms des sires : *de Bulcheria, de Flavennis, de Malo Cornu, de Bello Cossio*, sont biffés d'un trait de plume, et là encore on a écrit : *Faut manger ceci qui est assez (?) et ce qui suit aussy*. M. Pointeau croit que ces annotations sont de M. de Baugy, mais la vraisemblance s'y oppose : la pancarte est écrite avant lui, il la juge fautive, pourquoi y ordonnerait-il des modifications ? Cela est même impossible, puisque les indications données par la main du maître ont été suivies dans les autres copies qui sont de la même main¹⁵.

La seconde copie « est la reproduction amendée de la pancarte précédente », nous dit, après l'étude consciencieuse qu'il en a faite, M. Pointeau ; les corrections indiquées au premier texte y sont faites. Enfin, ajoute le même auteur, on a intercalé dans la liste sept noms nouveaux de personnages qui « n'ont pu faire partie que de la troisième croisade ». S'il était besoin d'une nouvelle preuve de la fausseté du fameux catalogue, on la trouverait dans cet anachronisme.

Reste le troisième exemplaire, encore remanié, qui se rapproche davantage du texte communiqué à Ménage et imprimé par lui. Il offre pourtant deux noms de plus, et, en regard de chacun, les abréviations du titre propre au personnage, *miles, armiger, puer* : *m^s., ar., p^r*. Ménage n'a tenu compte de ces signes que pour sept des principaux croisés, sans doute parce que la quatrième copie qui lui fut adressée ne les contenait plus.

Je tiens de M. l'abbé Pointeau, trop exercé en paléographie pour se tromper sur ce point, que les trois documents qu'il a si soigneusement étudiés, imitaient les manuscrits du XV^e siècle, tandis que les indications marginales prescrivant d'effacer à la poix certains noms, étaient en caractères du XVII^e siècle.

Tout montre donc l'œuvre d'un mystificateur pris sur le fait, parce qu'il a laissé traîner dans ses papiers de famille des ébauches d'un document faux qu'un amateur a eu, deux siècles plus tard, la bonne fortune de retrouver.

Il est facile de se rendre compte, en lisant la liste des prétendus croisés de Mayenne, quel but poursuivait Jean de Goué en mettant effrontément au jour cet acte longtemps traité comme historique. J'ai dit qu'aucune charte, qu'aucune pièce authentique ne donnait le nom de Goué avant le XIV^e siècle. Le catalogue, par contre, le reproduit cinq fois. Aucune autre famille n'y est représentée aussi largement.

Je n'insisterai point, et je me garderai bien de faire étalage d'érudition pour établir ce que personne ne cherchera à contredire de ceux qui auront suivi le raisonnement très simple qui fait la base de cette thèse :

Le récit circonstancié d'une croisade où figurent plus d'une centaine des membres de nos anciennes familles de chevalerie, ignoré depuis 1158 jusqu'à la fin du XVII^e siècle, est mis au jour par Gilles Ménage en 1683 ;

¹⁵ Je me borne à mentionner en passant les mots : *Ego Johanna, ... Johanna derelicta, ... derelicta ... Ego Johanna*, jetés ça et là au dos de la même pancarte. Au lieu de supposer que le copiste s'exerçait la main pour imiter un manuscrit qui lui servait de modèle, croyons qu'il voulait seulement essayer sa plume.

La seule référence qu'il indique émane d'un personnage formellement reconnu comme faussaire ;

Trois des copies du document inventé par lui, ébauches de la mystification qu'il projetait, entachées de toutes les marques d'une supercherie évidente, sont retrouvées dans les titres de famille qu'il avait réunis et, pour un grand nombre, forgés ;

On ne peut donc s'empêcher de conclure à la supercherie et, malgré son succès momentané, retrancher de tout ouvrage sérieux cette notice apocryphe.

Ne subsiste-t-il rien pourtant de la croisade Mayennaise ? Il reste ce seul point, que Geoffroy de Mayenne se croisa en 1158. Le fait est mentionné dans une charte postérieure de son père. Cette charte des archives de Savigny, le seigneur de Goué la connaissait et il l'a prise comme base de son roman. Bien d'autres chevaliers manceaux se croisèrent individuellement au XII^e et au XIII^e siècles. Ils font souvent à cette occasion des largesses, des restitutions ou des emprunts aux abbayes, qui en consignent le souvenir dans leurs annales. Notre province peut revendiquer sa bonne part dans la gloire religieuse des expéditions saintes, mais il ne faut pas s'appuyer, pour glorifier un pays ou quelques familles d'un pays, sur les œuvres d'un mystificateur.